



EUROPEAN COMMISSION  
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Brussels,  
MARE-A2/CF

**Objet : Avis conjoint du CC EOS/PelAC relatif aux impacts du bruit sous-marin et des projets de parcs éoliens en mer sur la pêche commerciale, n° de réf. : PELAC : 2223PAC09**

Chers Messieurs Brouckaert et O'Donogue,

Je vous remercie de votre lettre du 11 octobre 2022 et de vos conseils concernant spécifiquement les recherches menées sur l'impact du bruit sous-marin et des projets de parcs éoliens en mer sur la pêche commerciale. Il me semble que certaines des actions que vous recommandez à la Commission figurent déjà dans notre liste de travaux et de projets. Voici quelques exemples.

Tout d'abord, comme l'indique clairement la stratégie relative aux énergies renouvelables en mer, la planification à long terme des projets de production d'énergie renouvelable en mer, l'évaluation de leur viabilité environnementale, sociale et économique et la garantie de leur coexistence avec d'autres activités (telles que la pêche) constituent une priorité pour la Commission européenne. À cette fin, une série de consultations ont lieu à 2 niveaux : en premier lieu, lors de l'élaboration (ou de la révision) des plans nationaux d'espace maritime, comme le prévoit la directive 2014/89/UE sur la planification de l'espace maritime, puis, en deuxième lieu, au niveau des projets, lors de l'évaluation des incidences sur l'environnement, comme l'établit la directive 2014/52/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. En effet, une bonne planification doit garantir une réflexion stratégique concernant les activités favorisant le développement de l'économie bleue et la connaissance et la limitation de l'impact sur le milieu marin.

La plupart des États membres disposent désormais d'un plan d'espace maritime conforme à la directive relative à la planification de l'espace maritime, ce qui fait de l'UE un pionnier mondial en la matière.

M E. Brouckaert  
Président du CC EOS  
[emiel.brouckaert@rederscentrale.be](mailto:emiel.brouckaert@rederscentrale.be)  
Crofton Road c/o BIM Dun Laoghaire  
Co. Dublin A96 E5A0  
IRLANDA

M Sean O'DONOGHUE  
Président Pelagic AC  
sean@kfo.ie

En janvier 2023, trois projets financés par l'UE <sup>(1)</sup> ont été mis en place afin de renforcer la collaboration transfrontalière en matière de planification de l'espace maritime et de parvenir à un niveau d'intégration plus élevé pour la planification des mers de l'UE. Ces projets complètent un nombre croissant de projets Horizon Europe et Interreg portant sur l'usage multiple de la part par différents secteurs <sup>(2)</sup>.

Comme annoncé dans la communication relative à une nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'UE <sup>(3)</sup>, une récente initiative de l'UE, le Forum bleu pour les utilisateurs de la mer, devrait permettre un dialogue entre les parties prenantes de l'économie bleue, dans tous les secteurs, et chercher à développer des synergies. L'événement de lancement aura lieu à Brest le 26 mai 2023, en marge des Journées européennes de la mer.

Outre la mise en œuvre cruciale de la directive sur la planification de l'espace maritime et du Forum bleu, plusieurs initiatives nationales et régionales ont été lancées pour renforcer le dialogue entre les organisations de la pêche et les développeurs d'énergies renouvelables en mer. Voici quelques exemples qui peuvent être considérés comme de bonnes pratiques :

- L'agence de l'énergie de Galice (INEGA) coordonne depuis 2021 un « observatoire de l'éolien en mer en Galice », qui est une plateforme regroupant les secteurs naval et de la haute mer, les associations de pêcheurs, les autorités régionales et locales.
- En Irlande, le groupe de travail « Seafood - Offshore Renewable Energy » a été créé en décembre 2022 afin de favoriser les discussions autour des questions découlant de l'interaction entre les secteurs des produits de la mer et des énergies renouvelables en mer, et ce avec le soutien du ministre du Logement, des Collectivités locales et du Patrimoine.
- En collaboration avec la Belgique et la Finlande, les Pays-Bas développent le concept de « mariparks », qui consiste en des zones d'essai à usage multiple et qui prévoit la possibilité de développer la pêche passive dans le cadre de nouveaux projets pilotes.

Dans un rapport récent <sup>(4)</sup> sur la cartographie des impacts environnementaux potentiels des énergies renouvelables en mer, l'Agence européenne pour l'environnement passe en revue tous les risques environnementaux connus associés à la production d'énergies renouvelables en mer. Elle étudie également le rôle des approches de planification de l'espace maritime dans la gestion des risques environnementaux de l'énergie en mer.

---

(1) <https://maritime-spatial-planning.ec.europa.eu/events/launch-three-eu-funded-msp-project>

(2) Par exemple, UNITED avec 5 projets pilotes dans la mer du Nord, la mer Baltique et la mer Méditerranée, MUSICA dans plusieurs îles de l'UE, ULTFARMS et OLAMUR.

(3) [COM/2021/240 final](#) du 17/05/2023.

(4) Galparsoro, I., Menchaca, I., Seeger, I., Nurmi, M., McDonald, H., Garmendia, J.M., Pouso, S., Borja, Á., 2022, Mapping potential environmental impacts of offshore renewable energy. ETC/ ICM Report 2/2022: European Topic Centre on Inland, Coastal and Marine waters, 123 pp.

Les principales conséquences connues surviennent lors de la phase de construction d'un parc éolien en mer (6 à 12 mois). En général, la pêche est interdite dans toute la zone et les effets sur l'environnement marin sont particulièrement forts. Des mesures d'atténuation sont de plus en plus souvent mises en œuvre pendant cette phase, notamment pour réduire le bruit sous-marin. L'impact du bruit sur les poissons varie selon les espèces et est plutôt limité par rapport à l'impact sur d'autres groupes, tels que les mammifères marins. Il est également important de noter que les effets positifs sont moins suivis et analysés dans la littérature scientifique et qu'ils ont jusqu'à présent été principalement associés aux poissons et aux macroinvertébrés.

Les câbles dynamiques suspendus dans la colonne d'eau (par exemple l'éolien flottant) peuvent nuire aux espèces pélagiques, mais les impacts des parcs éoliens flottants à grande échelle, qui n'en sont encore qu'à leurs débuts, sont encore mal connus.

Dans ce contexte, l'adoption de valeurs seuils de l'UE pour le bruit sous-marin dans le cadre de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) constitue une évolution politique importante. La Commission européenne a participé aux discussions concernant la fixation de ces valeurs seuils en favorisant les échanges entre les experts des États membres au sein du groupe technique de la DCSMM sur le bruit sous-marin, qui est composé de représentants des pays de l'UE. Le groupe technique travaillera également à l'élaboration de recommandations sur la manière d'utiliser ces valeurs.

Les valeurs seuils permettront de fixer des limites concernant la localisation et la durée de l'exposition des habitats marins au bruit sous-marin provenant de toutes les sources, y compris les énergies renouvelables en mer. Grâce à ces nouvelles limites, pour que l'état soit tolérable, pas plus de 20 % d'une zone marine donnée ne peut être exposée à un bruit sous-marin continu sur une année. De même, pas plus de 20 % d'un habitat marin ne peut être exposé à un bruit impulsif sur une journée donnée, et pas plus de 10 % sur une année.

Les États membres de l'UE devront dorénavant tenir compte de ces valeurs seuils lors de la mise à jour de leurs stratégies marines et, éventuellement, des actions prévues dans leurs programmes de mesures.

Enfin, j'aimerais souligner que 10 millions d'euros sont prévus dans le programme de travail Horizon Europe pour 2024 pour la « minimisation des impacts environnementaux et l'optimisation des impacts socio-économiques dans le déploiement, l'exploitation et le démantèlement des parcs éoliens en mer ».

J'espère recevoir des apports précieux issus des projets en cours et des nouveaux projets sur ce thème, et mon équipe continuera à soutenir la science du mieux qu'elle peut.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre engagement et vos commentaires précieux. Dans l'attente de la poursuite de notre coopération, je vous invite à prendre contact avec Mme Pascale Colson, coordinatrice des conseils consultatifs ([Pascale.Colson@ec.europa.eu](mailto:Pascale.Colson@ec.europa.eu) ; +32 2 29 56273), pour toute question relative à cette réponse.

Cordialement

Charlina VITCHEVA

c.c.:

Mo Mathies: [mo.mathies@nwwac.ie](mailto:mo.mathies@nwwac.ie)

Matilde Vallerani: [matilde.vallerani@nwwac.ie](mailto:matilde.vallerani@nwwac.ie)

Anne-Marie Kats: [a.kats@pelagic-ac.org](mailto:a.kats@pelagic-ac.org)